

Une étude prône la fin du quotient conjugal

■ L'avantage fiscal renforcerait l'inégalité entre hommes et femmes.

Chaque jour, les hommes belges passent en moyenne 2 heures 30 à s'occuper de leurs enfants et des diverses tâches ménagères, selon l'OCDE. Les femmes y consacrent, elles, en moyenne 4 heures 05. Elles passent ainsi un temps disproportionné à accomplir des tâches non rémunérées.

Le "Groupe du vendredi", qui regroupe une vingtaine de jeunes penseurs, s'est penché sur la question et remet ce mercredi à la Fondation Roi Baudouin un rapport intitulé "Vers une gestion du temps respectant l'égalité des genres via une réforme des congés parentaux".

Un enfant renforce les inégalités

Lors de l'arrivée d'un enfant dans la famille, c'est bien souvent la femme qui réduit son activité professionnelle et rémunérée. Elle se dirige vers un temps partiel ou renonce parfois totalement à son emploi.

Et lorsque l'enfant grandit, sa part de travail non rémunéré reste sensiblement plus élevée que celle de l'homme.

Les politiques sont dépassées

La Belgique, conserve un modèle traditionnel de politique familiale qui encourage une division des responsabilités. Ainsi, les femmes, qui ont souvent le plus petit revenu, abandonnent ou réduisent leur travail.

De plus, la politique du quotient conjugal appliquée en Belgique renforce les inégalités. Elle permet en effet au conjoint qui gagne moins de 30 % du revenu total du ménage de déduire jusqu'à 10200 euros de l'impôt, ce qui incite à la spécialisation des rôles au sein du couple. "Cette politique encourage un des deux partenaires à quitter ou réduire son temps de travail rémunéré. Car si on travaille trop, on n'y a pas droit. Et c'est souvent la femme, au revenu généralement moins élevé, qui se sacrifie", explique Brieuc Van Damme, président et cofondateur du "Groupe du vendredi".

Le réformer ou le supprimer

Supprimer ou réformer en profondeur le mécanisme du quotient conjugal fait partie de la liste des dix recommandations concrètes faites par le "Groupe du vendredi" afin de mener à une gestion égalitaire du temps entre femmes et hommes. "Il s'agit également d'une idée soutenue par le *Nederlandstalige Vrouwenraad*, le *Haut conseil de l'emploi et le Haut conseil des finances publiques*", précise le chercheur.

Supprimer le quotient conjugal permettrait d'économiser pas moins de 600 millions d'euros. "Cette somme pourrait financer les 49 millions d'euros nécessaires afin de rémunérer à 100 % des dix premiers jours de congés de paternité, coparental ou de maternité mais aussi de doubler le montant des congés parentaux à 1400 euros par mois pour une période de deux mois et demi", conclut Brieuc Van Damme.

L.V.

4h05

TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Les femmes y passent 4h05 par jour contre 2h30 pour les hommes.